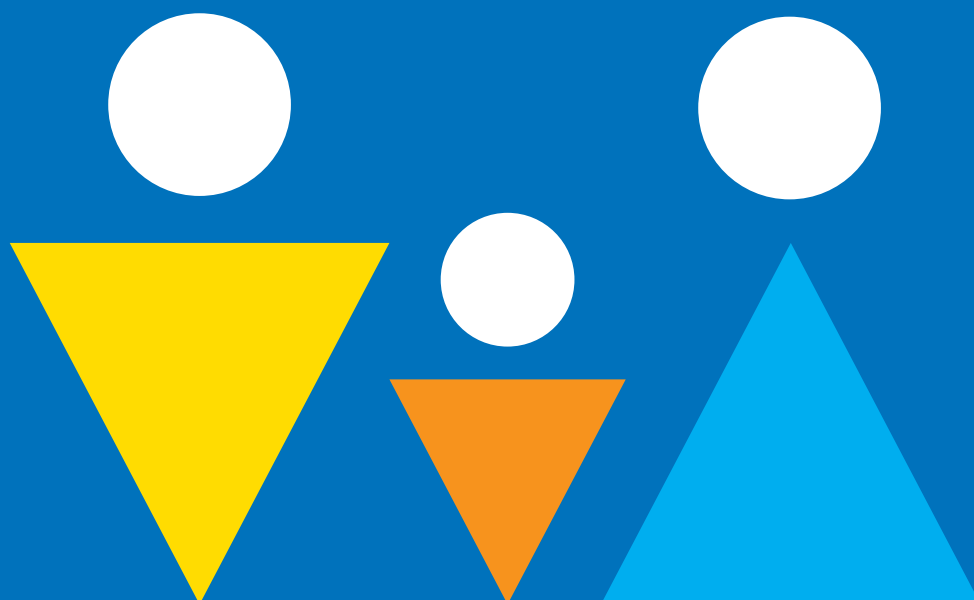


DOSSIER DE PRESSE

Séance plénière du lundi 26 juin 2023

Compte administratif 2022



Sommaire

Ce lundi 26 juin 2023, les élu·es du Département se sont réunies en séance plénière dans l'hémicycle Philippe Madrelle pour débattre du compte administratif 2022. Les sujets évoqués lors de cette séance plénière concernent :

- ▶ **Le compte administratif 2022** p.3-4
- ▶ **L'adoption du Schéma Départemental de l'Autonomie 2023-2028** p.5-6
- ▶ **L'approbation du Programme Départemental d'Insertion et d'Inclusion 2023 – 2028** p.7
- ▶ **Le droit d'interpellation local et citoyen en Gironde** p.8
- ▶ **Les travaux du Conseil Départemental des Jeunes, autour de la lutte contre le harcèlement** p.9
- ▶ **Ressources humaines : prise en compte de l'impact des règles, de la pré-ménopause et ménopause pour les agentes du Département** p.10

Compte administratif 2022

+
RECETTES DE
FONCTIONNEMENT :
1,8
milliard

-
DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT :
1,68
milliard

ÉPARGNE BRUTE :
165
millions

Le compte administratif 2022 retrace l'exécution du premier budget de ce mandat, trait d'union entre les engagements précédents et ceux qui traduiront les nouvelles orientations politiques. La stratégie engagée par le Département est de continuer grâce à ce budget maîtrisé, à dégager une épargne suffisante, adaptée au programme d'investissement, en vue de conserver un niveau d'endettement soutenable.

Il se caractérise par les éléments suivants :

- ▶ **l'effet de ciseau qui s'inverse**, avec une hausse des dépenses de fonctionnement de 7,5%, face à des recettes qui ne progressent que de 2,1% ;
- ▶ **l'épargne brute se replie fortement** comparée au niveau exceptionnel de 2021, retrouvant un niveau d'avant crise COVID à 165 M€ ;
- ▶ **l'effort d'investissement reste conséquent** à 294 M€, toujours porté par l'exceptionnel Plan Collèges ;
- ▶ **le recours à l'emprunt est moins élevé que prévu**, permettant de stabiliser le taux d'endettement à 44%.

Des recettes exposées à la conjoncture économique

Les recettes de fonctionnement 2022 s'élèvent à 1,8 milliards d'euros, soit une hausse 38 M€ (2,1%), contre 155 M€ en 2021. La réforme de la fiscalité locale conjuguée à celle supprimant la **cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises** (CVAE) à percevoir en 2023 (pour la remplacer par une nouvelle fraction de TVA), accentue la dépendance de la collectivité aux recettes indirectes et marque son manque de visibilité, en la rendant totalement tributaire de la vitalité de l'économie.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont faiblement progressé en 2022 (+0,72%) après les encaissements historiques de 2021 (+33%), **soit un montant de DMTO de 558 M€** (+ 4 M€ par rapport à 2021).

La remontée des taux d'intérêts et l'évolution du taux de l'usure ont ralenti les transactions immobilières. Le contexte inflationniste et les problématiques de rénovation énergétique sont également des facteurs de ralentissement.

Pour 2023, l'évolution des DMTO demeure donc plus qu'incertaine : la diminution des volumes laisse envisager une baisse des prix d'autant que le début de l'exercice est marqué par une chute de 15% du produit par rapport à 2022. Cette baisse brutale à partir de janvier 2023 pourrait être supérieure à la baisse de 10% envisagée dans le Projet de loi de finances 2023 et anticipée dans le budget primitif.

Des dépenses de fonctionnement fortement impactées par des facteurs exogènes et exceptionnels

Les dépenses de fonctionnement (y compris les frais financiers) ont atteint 1,68 M€ évoluant en 2022 de 7,5%.

Toutes les catégories de dépenses sont en augmentation sous l'effet de plusieurs facteurs exogènes au Département : conséquences de décisions gouvernementales, de la conjoncture, mais également climatique.



90
millions
D'EMPRUNT

294
millions
D'INVESTISSEMENTS

Ces facteurs participent en majeure partie à l'augmentation de plus de 100 M€ sur l'année :

► **pour les dépenses sociales** : réforme des Services d'Aide et d'Accompagnement à la Vie sociale comprenant la revalorisation inédite des rémunérations salariales des aides à domicile, le Ségur de la santé, et l'instauration d'un tarif horaire plancher pour l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et la PCH (prestation de compensation du handicap) ;

► **pour les dépenses d'intervention** : les incendies exceptionnels ont nécessité une intervention financière complémentaire du Département envers le SDIS de 10,5 M€ ;

► **pour la masse salariale** : le recrutement de nombreux agents dans le social et la protection de l'environnement, la revalorisation du point d'indice destinée à compenser la baisse du pouvoir d'achat suite à l'inflation, et la revalorisation salariale dès janvier 2022 ;

► **pour les charges courantes de l'institution** : répercussion de l'augmentation des prix sur les charges d'électricité, de carburant et d'entretien.

Des moyens renforcés au service des politiques publiques

Il se traduit notamment par des dépenses :

► **de personnel**, soit 261,5 M€ (revalorisation du point d'indice, refonte du RIFSEEP¹, créations de postes dans le secteur social et en lien avec le plan collèges) ;

► **d'hébergement** à hauteur de 453 M€ (+6%), pour les personnes âgées, personnes handicapées, et dont 257 M€ pour l'accueil des enfants confiés au Département ;

► **d'entretien de voirie** dont les dépenses augmentent de 8,13%, soit 11 M€.

Des investissements exceptionnels

En 2022, 294 millions d'euros ont été investis sur le territoire girondin :

► **236 M€ pour le patrimoine départemental**, dont 120 M€ pour le plan Collèges (76 M€ sur les constructions neuves et 44 M€ pour les réhabilitations)

► **36 M€ consacrés à l'accessibilité des territoires et la sécurité des usagers** (réseau routier départemental)

► 2,6 M€ liés aux **travaux sur le patrimoine naturel** (acquisition d'espaces naturels sensibles et leur gestion)

► 61,5 M€ versés pour le **soutien aux territoires**, dont 29 M€ d'aides au bloc communal

Un recours à l'endettement moins élevé que prévu

Bien que le besoin de financement augmente de 98 M€ à 127 M€, le volume d'emprunt a été limité à 90 M€. Le taux d'endettement reste limité à 44% en dessous de la moyenne des départements et la capacité de désendettement s'élève à 4,7 ans.

¹ régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Un nouveau schéma départemental de l'autonomie pour 2023-2028 : pour une société inclusive à tous les âges de la vie

1 Girondin.e sur 4

A PLUS DE 60 ANS EN 2021 (INSEE)

SOIT

421 150 personnes

+ 60 %

DE PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 80 ANS DANS 15 ANS (PAR RAPPORT À 2021, SELON LA DRESS)

1 Girondin.e sur 10

EST EN SITUATION DE HANDICAP

Les politiques départementales en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap constituent un volet majeur de l'action sociale et médico-sociale du Département.

L'ambition du schéma départemental de l'autonomie est de rassembler en un document simple les grands axes de travail qui se dégagent pour les 5 années à venir, afin d'**améliorer le quotidien des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et de leurs aidants.**

Ce document a vocation à **donner une impulsion et un cap pour coordonner et décliner les actions du Département** avec ses partenaires institutionnels et les acteurs de terrain porteurs de solutions.

Il s'agit de tenir compte d'un contexte local et national en forte mutation avec : une forte hausse des personnes de plus de 80 ans et de personnes en situation de handicap vieillissantes ; la confirmation du « virage domiciliaire » ; la création progressive de la 5^{ème} branche de la sécurité sociale réorientant progressivement le paysage juridique et financier du secteur autonomie.

Sans chercher l'exhaustivité, le schéma départemental se concentre ainsi sur des priorités qui reprennent la parole des personnes directement concernées. Elle a été recueillie dans le cadre d'une vaste concertation menée en 2022.

Les grands défis à relever

Dans un contexte de profonde transformation, le Département a fait le choix de proposer un schéma autonomie basé sur quatre priorités, en s'appuyant quasi exclusivement sur les besoins exprimés par les personnes directement concernées :

- ▶ **l'accès à l'information et aux droits** notamment par la centralisation de l'information, un accompagnement de proximité dans les démarches, des informations plus lisibles et plus simples, des coopérations plus fluides entre les partenaires...
- ▶ **un cadre de vie et un accompagnement de qualité** grâce à l'adaptation du logement, le développement d'habitats alternatifs et d'établissements ouverts sur la cité, l'attractivité des métiers, la formation, la lutte contre la maltraitance...
- ▶ **la prévention de la perte d'autonomie et le soutien des aidants** pour être autonome le plus longtemps possible ;



faciliter les mobilités ; donner un accès aux loisirs, au sport, à la culture et au tourisme ; lutter contre l'isolement ; repérer les fragilités ; soutenir les aidants...

► **un accompagnement de certains moments de la vie**

tels que la scolarité, l'emploi et également le quotidien des personnes handicapées vieillissantes, la parentalité...

Exemples de proposition plébiscitées lors des concertations

► **créer un guichet unique** qui regrouperait toutes les informations concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et leurs aidants qui pourrait être un lieu de proximité des habitants ;

► **amener l'information à domicile aux personnes concernées**

« aller vers » voire la systématiser pour pallier la difficulté de chercher et lire la bonne information parmi la multiplicité et l'évolution des informations diffusées.

Approbation du Programme Départemental d'Insertion et d'Inclusion (PDII) 2023 - 2028

3 axes

ET

51 fiches
actions

1/3 des

allocataires RSA

SONT AU CHÔMAGE
DEPUIS PLUS DE 5 ANS



Éléments clés
du Programme
départemental
pour l'Insertion
et l'Inclusion
2023-2028



**Signature du
PDII**
MERCREDI 5 JUILLET 2023, À 10H,
À L'HÔTEL DU DÉPARTEMENT

Chef de file dans la définition et la conduite des politiques d'insertion, le Département s'est doté de deux documents cadres :

► le **Programme Départemental d'Insertion (PDI)**, cadre stratégique de références, qui définit les orientations en matière de politique d'insertion ;

► le **Pacte Territorial d'Insertion (PTI)**, cadre opérationnel, fixant la programmation des moyens et le développement d'actions dans une démarche concertée et partenariale.

Depuis 2014, l'instauration et l'animation d'une nouvelle gouvernance partenariale départementale et locale a été le fil rouge de la stratégie girondine d'insertion. Elle a ainsi permis un dispositif plus réactif et performant et la formalisation d'un schéma de gouvernance départemental et territorial.

Cette première phase a souligné la pertinence **d'une politique d'insertion sociale et professionnelle territorialisée**, adaptée aux besoins et aux particularités locales ainsi que **d'une gouvernance partenariale**.

La récente crise sanitaire a accentué les situations de précarité et d'exclusion et mis le doigt sur les limites des dispositifs locaux et nationaux d'insertion. Elle a rendu visible les nombreux **facteurs de pauvreté et la multiplicité des trajectoires individuelles concernées**.

Aujourd'hui, près du tiers des allocataires du RSA sont au chômage depuis plus de cinq ans. Un tiers aussi des personnes éligibles au RSA ne le demandent pas, ce qui témoigne de la difficulté des pouvoirs publics à assurer leur mission d'accompagnement et de la stigmatisation autour du RSA.

Dans ce contexte, les réformes sociales qui s'enchaînent ne doivent pas réduire les marges de manœuvres laissées aux Départements et aux territoires pour accompagner les allocataires eux-mêmes.

Il faut repenser les politiques de l'insertion à partir de ce panorama pour tenir la promesse de la République démocratique et sociale.

Dans ce cadre, **le nouveau Programme Départemental d'Insertion et d'Inclusion (PDII)** propose une stratégie ajustée et une mise en œuvre opérationnelle en 3 axes :

- restaurer la confiance pour fonder l'action publique sur la reconnaissance de chacun,
- investir dans une économie inclusive pour saisir les opportunités d'un monde du travail en mouvement,
- partir des territoires pour « faire Gironde » en prenant appui sur les initiatives locales et en s'inspirant des actions citoyennes.

Pour chacun de ces axes, des fiches actions ont été élaborées et co-construites avec les partenaires.

Mise en œuvre du droit d'interpellation local et citoyen en Gironde

Une interpellation

À L'INITIATIVE DE 2 GIRONDIN·ES
DE 11 ANS OU +

OBJECTIF : RÉCOLTER 66
SIGNATURES



Une médiation d'initiative citoyenne

OBJECTIF : COLLECTER
2 000 SOUTIENS SUR 5 CANTON,
EN 4 MOIS



Un atelier d'initiative citoyenne

OBJECTIF : COLLECTER
20 000 SOUTIENS SUR 5 CANTON,
EN 10 MOIS



Votation de l'initiative citoyenne

LORS DE DÉBATS CONTRADICTOIRES

L'objectif du droit d'interpellation local et citoyen est de **permettre aux Girondines et aux Girondins d'adresser une interpellation collective au Département** (demande, proposition, vœu, opinion, projet).

Cela prendra la forme de rencontres entre les conseillères et conseillers du Département et les porteurs du projet, d'ateliers permettant d'établir des préconisations sur les sujets soulevés, jusqu'à l'organisation de votations citoyennes.

Cette démarche vise ainsi à ouvrir des espaces de discussion, d'examen et de réflexions collectives sur un sujet de compétence départementale en vue de construire une délibération.

Une attention sera portée à la visibilité du projet et à sa transparence tout au long de la procédure par la mise en place d'une commission mixte.

Une commission mixte pour accompagner ce nouveau droit

La commission mixte garantit la conformité et la transparence des décisions à chaque étape du droit d'interpellation local et citoyen. La commission mixte est composée de :

- ▶ 20 citoyennes et citoyens (+ 5 suppléantes ou suppléants) ;
- ▶ 10 agentes et agents (+ 3 suppléantes ou suppléants) ;
- ▶ 8 conseillères et conseillers départementaux (+ 2 suppléantes ou suppléants).



Conseil départemental des jeunes : mobilisation et actions autour de la lutte contre le harcèlement



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES JEUNES C'EST

**218 jeunes
élu-es**

ET

**9 commissions
thématiques**

Désignée grande cause départementale de cette année 2023, la jeunesse se pose en fil conducteur des politiques du Département.

Le Conseil départemental des jeunes (CDJ) de la Gironde constitue un outil privilégié, qui permet de prendre « le pouls » d'une génération.

Cette année, les travaux de deux commissions ont porté sur la thématique du harcèlement. C'est la première fois que cette problématique mobilise autant de conseillers départementaux jeunes.

Une mobilisation qui témoigne de l'ampleur de ce phénomène : selon les différents chiffres du Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports, au collège, **5,6 % des élèves sont victimes d'une forte multi-victimation** (enquête Depp 2017). En outre, 1 jeune sur 2 aurait été harcelé sur les réseaux.

Des travaux du CDJ ont émergé plusieurs initiatives, qui viendront compléter et enrichir les actions déjà mises en place par le Département, pour lutter contre toutes les formes de harcèlement.

Parmi les propositions :

► la création de l'outil « **le cyber-harcélo-mètre** » (travaux de la commission Médias et usages numériques)

Accompagnés par une graphiste de la direction de la communication du Département, ils ont conçu un marque-page en forme de smartphone, illustrant la gradation des violences inhérentes au cyber harcèlement et des informations clés pour agir : numéros d'appels, QR code renvoyant vers une page dédiée, et intégrant les actions portées par l'Education Nationale et les acteurs locaux.

► la création d'un « **Guide : harcèlement scolaire, comment s'en sortir ?** » Guide de survie à destination des jeunes et des moins jeunes (travaux de la commission Solidarité et lutte contre les discriminations)

Les jeunes élus ont imaginé un guide avec l'appui de l'agence de communication Timecom, qui permet d'identifier les situations de harcèlement, les conséquences sur la santé et la scolarité, et donne les bons réflexes pour s'en sortir.

Ces documents seront distribués à toutes les collégiennes et collégiens girondins lors de la prochaine rentrée scolaire, et à l'occasion d'événements institutionnels à destination des jeunes.

Ces actions viendront nourrir la nouvelle feuille de route jeunesse, qui sera votée lors du prochain BP.

Cette démarche exemplaire et novatrice va dans le sens d'une démocratie plus active et d'un « **ré-enchantement** » de la **démocratie des jeunes**.

Un engagement envers les agentes du Département : prise en compte de l'impact des règles, de la pré-ménopause et ménopause au travail

Près de 7000 agents

COMPOSENT LE DÉPARTEMENT

DONT

67% de femmes

Le Département en prolongement de son engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, lance deux études pour améliorer la qualité de vie au travail de ses agentes. Elles portent sur :

Les menstrues douloureuses

[Un rapport de l'IFOP](#) publié en septembre 2022, souligne qu'une femme sur deux souffre de règles douloureuses et qu'elles ont des difficultés à vivre leurs règles au travail.

Le Département propose ainsi d'engager une étude sur un dispositif expérimental portant sur trois mesures cumulables :

- ▶ l'aménagement du poste de travail afin de favoriser l'alternance des stations assises et debout (bureau réglable en hauteur), de réduire l'effort physique (port de charges, mobilités, déplacement), de privilégier les réunions en visioconférence ;
- ▶ le recours au télétravail durant la période menstruelle pour limiter les déplacements et faciliter le repos en journée ;
- ▶ des facilités d'aménagements d'horaires en cas de souffrance ou pour se rendre à des rendez-vous médicaux liés à la pathologie.

La pré-ménopause et ménopause

Le Département souhaite également engager une réflexion sur l'impact de la pré-ménopause et de la ménopause sur la qualité de vie des femmes au travail. Il est à rappeler que les personnes transgenres, non binaires ou intersexuées peuvent être concernées.

Contacts presse :

Anne-Gaëlle Mc Nab :
06 28 20 65 31
anne-gaëlle-mcnab@gironde.fr

Marie-Hélène POPELIER :
06 22 26 69 72
m.popelier@gironde.fr

Adrien MONTIEL
06 01 11 07 39
a.montiel@gironde.fr

Victor Comet
06 28 48 17 35
v.comet@gironde.fr

Site : Gironde.fr

Facebook : Département de la Gironde

Twitter : @gironde